

Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

E-US-YE10

UFI: SNUE-1WJ0-9DKX-G0YU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Impression jet d'encre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: Roland DG Corporation
1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi, Shizuoka-ken, 431-2103
TEL: + 81-53-484-1224 FAX: + 81-53-484-1226

Fournisseur: ROLAND DG EMEA NV
BELL-TELEPHONELAAN 2G
B-2440 GEEL
BELGIUM
TEL: +32 14575911

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR	
French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network	+ 33 3 83 85 21 92
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers	+33 (0) 2 41 48 21 21
Centre Antipoison (Bordeaux)	+33 (0) 5 56 96 40 80
Centre Antipoison de Lille	+33 (0) 5 56 96 40 80
Centre Antipoison de Lyon	+33 (0) 4 72 11 69 11
Centre Antipoison de Marseille	+33 (0) 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy	+33 (0) 3 83 22 50 50
Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris	+33 (0) 1 40 05 48 48
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes	+33 (0) 2 99 59 22 22
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Strasbourg	+33 (0) 3 88 37 37 37
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Toulouse	+33 (0) 5 61 77 74 47

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux selon les critères CLP.

Irritant pour la peau-----	Catégorie 2
Irritation oculaire-----	Catégorie 2
Sensibilisant cutané-----	Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction-----	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée---	Catégorie 2
Toxicité à court terme (aiguë) pour le milieu aquatique-----	Catégorie 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention(s) d'avertissement: Danger

Mention de danger:

- Provoque une irritation cutanée.
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Peut provoquer une allergie cutanée.
- Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence — Prévention:

- Se procurer les instructions avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence — Intervention:

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- Consulter un médecin en cas de malaise.
- En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Yeux:	Provoque des lésions oculaires graves qui peuvent durer plusieurs jours.
Peau:	Le contact avec la peau peut provoquer des irritations, des gonflements ou des rougeurs, une sensibilisation allergique.
Inhalation:	L'exposition aux vapeurs peut être nocive pour l'enfant à naître avec un risque d'altération de la fertilité et d'irritation du nez, de la gorge / des voies respiratoires.
Ingestion:	Peut causer des lésions à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Dangers chroniques pour la santé:	Un contact répété avec la peau peut provoquer une irritation persistante ou une dermatite.
Cancérogénicité:	Le produit contient des composés de nickel. Le CIRC a évalué l'encre d'imprimerie en tant que groupe 3 (ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme).
D'autres:	Aucune information

3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique: mélange

Composition	N°CAS	N°CE	N°enregistrement CE	% (w/w)	Classification (CE) No 1272/2008
Pigment Yellow 150	68511-62-6	270-944-8	Non disponible pour le moment	1-5	Classé comme non dangereux
Cyclic trimethylolpropane formal acrylate	66492-51-1	266-380-7	Non disponible pour le moment	30-60	Skin Irrit. 2: H315 Skin Sens. 1B: H317 Aquatic Chronic 2: H411
2-Propenoic acid, 2-phenoxyethyl ester	48145-04-6	256-360-6	Non disponible pour le moment	10-30	Skin Sens. 1A: H317 Repr. 2: H361 Aquatic Chronic 2: H411
4-(1,1-dimethylethyl) cyclohexyl acrylate	84100-23-2	282-104-8	Non disponible pour le moment	<20	Skin Irrit. 2: H315 Eye Irrit. 2A: H319 Skin Sens. 1A: H317 STOT Single Exp. 3: H335 Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 2: H411
1-vinylhexahydro-2H-azepin-2-one	2235-00-9	218-787-6	01-2119977109-27	<10	Acute Tox. 4: H302 Acute Tox. 4: H312 Eye Irrit. 2A: H319 Skin Sens. 1B: H317 STOT Rep. Exp. 1: H372
Neopentylglycol propoxylate diacrylate	84170-74-1	CBI	Non disponible pour le moment	<10	Skin Sens. 1B: H317 Aquatic Chronic 2: H411
1-Propanone, 2-methyl-1-[4-(methylthio)phenyl]-2-(4-morpholinyl)-	71868-10-5	CBI	Non disponible pour le moment	<5	Repr. 1B: H360 Acute Tox. 4: H302 Aquatic Chronic 2: H411
Trimethylolpropane triacrylate	15625-89-5	239-701-3	01-2119489896-11	<5	Skin Irrit. 2: H315 Eye Irrit. 2: H319

					Skin Sens. 1: H317
Diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl) phosphine oxide	75980-60-8	278-355-8	01-2119972295-29	1-5	Repr. 2: H361
Phenyl bis(2,4,6-trimethylbenzoyl)-phosphine oxide	162881-26-7	CBI	Non disponible pour le moment	1-5	Aquatic Chronic 4: H413
2,6-Di-tert-butyl-4-methylphenol	128-37-0	CBI	Non disponible pour le moment	<0.5	Aquatic Chronic 1: H410

† CBI: Informations commerciales confidentielles

‡ Pour le texte complet des mentions de danger mentionnées dans cette section, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Yeux:** En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant le rinçage. Consulter un ophtalmologiste immédiatement.
- Peau:** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements et chaussures contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de gonflements ou d'irritations cutanées, consulter un médecin.
- Inhalation:** En cas d'inhalation, veiller à un apport d'air frais. En cas d'arrêt respiratoire ou de respiration irrégulière, pratiquer la respiration artificielle ou donner de l'oxygène. Consulter aussitôt un médecin.
- Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Yeux:** Provoque des lésions oculaires graves qui peuvent durer plusieurs jours.
- Peau:** Le contact avec la peau peut provoquer des irritations, des gonflements ou des rougeurs, une sensibilisation allergique.
- Inhalation:** L'exposition aux vapeurs peut être nocive pour l'enfant à naître avec un risque d'altération de la fertilité et d'irritation du nez, de la gorge / des voies respiratoires.
- Ingestion:** Peut causer des lésions à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés: Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Sable sec, Eau
- Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, gaz/vapeurs toxiques. Point d'éclair: > 94 °C

5.3. Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de protection spéciaux contre les produits chimiques et un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA). Abordez le feu par le côté opposé à la fumée pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Décontaminez ou jetez tout vêtement pouvant contenir des résidus de produits chimiques. L'application directe d'eau peut être dangereuse car le feu peut s'étendre à l'environnement.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel, bien aérer la zone, utiliser un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides, et traiter le matériel recueilli conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Reportez-vous aux sections "Section 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle" et "Section 13 - Considérations relatives à l'élimination", selon le cas.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utilisez une ventilation adéquate et évitez tout incendie sur le lieu de travail. Portez des vêtements de protection qui ont une conductivité électrique en cas de travail. Tenir hors de portée des enfants et ne pas boire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les contenants bien fermés. Ne stockez pas le produit dans des températures élevées ou de congélation. Gardez le produit hors de la lumière directe du soleil. Ne stockez pas le produit avec des métaux, des amines, des initiateurs de radicaux libres, des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Impression jet d'encre

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

limite d'exposition professionnelle:

Dose Dérivée Sans Effet (DNEL)

- Cyclic trimethylolpropane formal acrylate:
 - [Exposition à long terme] Aucun danger identifié.
 - [Exposition à court terme] Aucun danger identifié.
- 2-Propenoic acid, 2-phenoxyethyl ester:
 - [Exposition à long terme] 12 mg/m³
 - [Exposition à court terme] □
- 4-(1,1-dimethylethyl)cyclohexyl acrylate:
 - [Exposition à long terme] 2.5 mg/m³
 - [Exposition à court terme] Aucun danger identifié.
- 1-vinylhexahydro-2H-azepin-2-one:
 - [Exposition à long terme] 4.9 mg/m³
 - [Exposition à court terme] Aucun danger identifié.
- Neopentylglycol propoxylate diacrylate :
 - [Exposition à long terme] 32.9 mg/m³
 - [Exposition à court terme] Aucun danger identifié.
- 1-Propanone,2-methyl-1-[4-(methylthio)phenyl]-2-(4-morpholinyl)-:
 - [Exposition à long terme] 2.82 mg/m³
 - [Exposition à court terme] Aucun danger identifié.
- Trimethylolpropane triacrylate:
 - [Exposition à long terme] 3.5 mg/m³
 - [Exposition à court terme] Aucun danger identifié.
- Diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide:
 - [Exposition à long terme] 0.822 mg/m³
 - [Exposition à court terme] Aucun danger identifié.
- Phenyl bis(2,4,6-trimethylbenzoyl)-phosphine oxide:
 - [Exposition à long terme] 21 mg/m³
 - [Exposition à court terme] □

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation générale et/ou locale par aspiration.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection respiratoire:

Non requis lorsqu'une ventilation suffisante est fournie. En cas de ventilation insuffisante et de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation ou d'autres symptômes, utilisez un respirateur approuvé NIOSH / MSHA ou norme européenne EN 149 (avec couche de charbon actif pour les vapeurs organiques).

Protection des mains:

L'employé doit porter des gants de protection imperméables appropriés pour éviter tout contact avec l'encre. Les gants de protection contre les produits chimiques recommandés sont ceux en Ethylène-alcool vinylique homologués EN420/374, et les gants "laminés". Les gants "laminés" sont fabriqués en découpant puis en thermoscellant des formes de différentes tailles de mains à partir de feuilles stratifiées d'EVOH scellées entre des couches de polyéthylène.

Protection des yeux:

Non requis dans des conditions d'utilisation appropriées comme la mise en encre de l'imprimante. Cependant, en cas de contact direct avec l'encre, portez des lunettes de sécurité approuvées EN166 ou des lunettes anti-éclaboussures.

Protection de la peau:

Non requis dans des conditions d'utilisation appropriées, telles que la mise en encre de l'imprimante. Toutefois, en cas de contact direct avec l'encre, portez des vêtements de protection.

Contrôle de l'exposition environnementale:

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: -----	Etat physique: liquide	Couleur: jaune
Odeur: -----	Forte odeur d'ester	
Seuil olfactif: -----	Non défini	
pH: -----	Non applicable	
Point de fusion/point de congélation: -----	Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -----	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair: -----	> 94 °C	
Taux d'évaporation: -----	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz): -----	Non applicable	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: ---	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur: -----	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur: -----	Aucune donnée disponible	
Densité relative: -----	1.0-1.1	
Solubilité(s): -----	Solubilité dans l'eau: Légèrement soluble	
Coefficient de partage, n-octanol/eau: -----	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité: -----	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition: -----	Aucune donnée disponible	
Viscosité: -----	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives: -----	Aucune donnée disponible	

Propriétés comburantes:----- Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations----- Aucune donnée disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Les températures élevées et les rayons UV peuvent provoquer une polymérisation rapide.

10.2. Stabilité chimique:

Stable à température normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Pas attendu.

10.4. Conditions à éviter:

Températures / chaleur élevées, lumière UV, lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

10.5. Matières incompatibles:

Eviter le contact avec les acides, les amines, les initiateurs de radicaux libres, les agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, gaz/vapeurs toxiques.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one

LD50 (oral) : 1114mg/kg, LD50 (dermal): 1700mg/kg, LD50 (Inhal.): Aucune donnée disponible

1-Propanone,2-méthyl-1-[4-(méthylthio)phényl]-2-(4-morpholinyl)-

LD50 (oral) : 1984mg/kgbw, LD50 (dermal): Aucune donnée disponible, LD50 (Inhal.): Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

- 4-(1,1-diméthylethyl)cyclohexyl acrylate
- 1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one
- Triméthylolpropane triacrylate

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

- Cyclic triméthylolpropane formale acrylate

- 4-(1,1-diméthylethyl)cyclohexyl acrylate
- Triméthylolpropane triacrylate

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

- Cyclic triméthylolpropane formal acrylate
- 2-Propenoic acid, 2-phénoxyéthyl ester
- 4-(1,1-diméthylethyl)cyclohexyl acrylate
- 1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one
- Neopentylglycol propoxylate diacrylate
- Triméthylolpropane triacrylate

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

- 1-Propanone,2-méthyl-1-[4-(méthylthio)phényl]-2-(4-morpholinyl)-

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

- 2-Propenoic acid, 2-phénoxyéthyl ester
- Diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide

Cancérogénicité:

Le produit contient des composants de Nickel (Pigment Yellow 150).

Le CIRC a évalué l'encre d'imprimerie en tant que groupe 3.

(Le CIRC groupe 3: ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- 1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one

Danger par aspiration:

Aucune donnée disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

- 4-(1,1-diméthylethyl)cyclohexyl acrylate

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2,6-Di-tert-butyl-4-méthylphénol

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Cyclic trimethylolpropane formal acrylate
- 2-Propenoic acid, 2-phenoxyethyl ester
- 4-(1,1-dimethylethyl)cyclohexyl acrylate
- Neopentylglycol propoxylate diacrylate
- 1-Propanone,2-methyl-1-[4-(methylthio)phenyl]-2-(4-morpholinyl)-

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- Phenyl bis(2,4,6-trimethylbenzoyl)-phosphine oxide

12.2. Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol:

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

N'a pas effectué d'évaluation PBT et vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Aucune donnée disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit: Éliminer en tant que déchet dangereux. Les emballages contenant des résidus de produit doivent être éliminés dans les mêmes conditions que le produit lui-même.

Le code de déchet recommandé: 08 03 12* (déchets d'encre contenant des substances dangereuses)

Emballage non nettoyé: 15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)

Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que la substance.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/ADG/DOT, IMDG, ou IATA : 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADG/DOT, IMDG, ou IATA : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADG/DOT, IMDG, ou IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/ADG/DOT, IMDG, ou IATA : III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/ADG/DOT, IMDG, ou IATA : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/ADG/DOT, IMDG, ou IATA : Transport et stockage du produit conformément aux précautions générales et aux instructions mentionnées dans cette fiche.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Non réglementé

15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Autorisations (CE) n° 1907/2006 :	Non réglementé
SVHC (CE) n° 1907/2006 :	1-Propanone, 2-méthyl-1-[4-(méthylthio)phényl]-2-(4-morpholinyl)-
(CE) n° 1005/2009:	Non réglementé
(CE) n° 850/2004:	Non réglementé
(CE) n° 649/2012:	Non réglementé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour les substances de ce mélange.

16. Autres informations

Une liste des mentions de danger:

(Référence pour la section 3. "Composition/informations sur les composants")

- H302: Nocif en cas d'ingestion.
- H312: Nocif par contact cutané.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335: Peut irriter les voies respiratoires.

- H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité (FDS) sont considérées comme correctes au meilleur de nos connaissances, de nos informations et de nos convictions à la date de sa publication. Les informations fournies sont uniquement conçues à titre de conseils pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une destruction sûrs et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte. Il est sujet à révision à mesure que des connaissances et une expérience supplémentaires sont acquises. Roland DG ne garantit pas l'exhaustivité ni l'exactitude des informations contenues dans ce document.